

La Trame Verte et Bleue dans les Bouches-du-Rhône

Comprendre et décliner la trame verte et bleue

Les fondements de la biodiversité

La biodiversité recouvre l'**ensemble des espèces animales et végétales, des milieux naturels ainsi que la dynamique des interactions entre les êtres vivants**. Près de 9 millions d'espèces peupleraient notre Planète (beaucoup restent à découvrir) dont plus de 2 millions dans les océans.

L'érosion de la biodiversité constatée au niveau mondial est une réalité en France, même pour les espèces banales (en PACA -12% pour les oiseaux communs en 10 ans). Cette destruction de la biodiversité est fortement liée à la destruction des habitats, à leur fragmentation, à leur altération, en général due à l'activité humaine. Elle est aujourd'hui renforcée par le réchauffement climatique.

La prise de conscience mondiale des enjeux au Sommet de la Terre (Rio, 1992) a conduit la France à adopter une stratégie de préservation de la biodiversité dont : la stratégie nationale pour la biodiversité (période 2004-2010, puis 2011-2020), la mise en œuvre du réseau Natura 2000, le Grenelle de l'environnement et les deux grandes lois qui en portent le nom, constituent des faits majeurs.

Le bassin méditerranéen concentre sur une faible surface un nombre considérable d'espèces animales et végétales.

À cet effet, il est reconnu comme l'un des 34 points chauds (ou hotspots) de la biodiversité mondiale. Le département des Bouches du Rhône illustre parfaitement cet état.

Avec une variété prononcée de paysages agricoles, urbains, montagneux, littoraux, forestiers..., le département concentre des enjeux forts et variés en termes de préservation du milieu naturel. A titre illustratif, **50 % de la surface est couverte par le réseau européen des sites Natura 2000, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats, et 50 % par les inventaires Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Concernant la gestion de l'espace naturel, deux Parcs Naturels Régionaux couvrent 25 % du département.**

Les continuités écologiques

Les continuités écologiques interviennent à différentes échelles, depuis celle de l'**individu** dont les besoins (se nourrir, se reposer, se reproduire...) nécessitent un espace dans lequel il peut se déplacer, jusqu'à celle des **populations**, entre lesquelles l'échange d'individus est indispensable pour pérennisation de l'espèce.

Ainsi les continuités écologiques recouvrent une **imbrication de liens physiques entre territoires**, nécessaires au déplacement des individus et au renouvellement des populations.

Renforcer les différentes fonctionnalités de l'écosystème s'avère également fondamental au maintien et à la pérennisation des espèces.

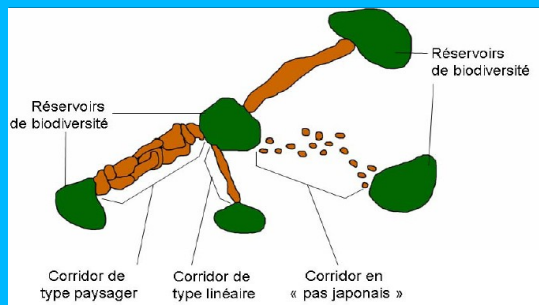
Les continuités écologiques sont constituées d'un certain nombre d'éléments spécifiques :

les réservoirs de biodiversité,
espaces naturels patrimoniaux et/ou de forte fonctionnalité écologique

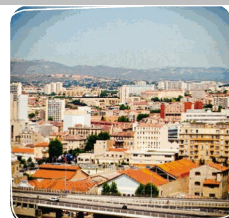
+

les corridors écologiques,
espaces de déplacement empruntés par les individus entre les réservoirs de biodiversité

Les corridors écologiques peuvent prendre différentes formes :



© Cemagref-M.Deshayes



Des continuités écologiques à la **trame verte et bleue**

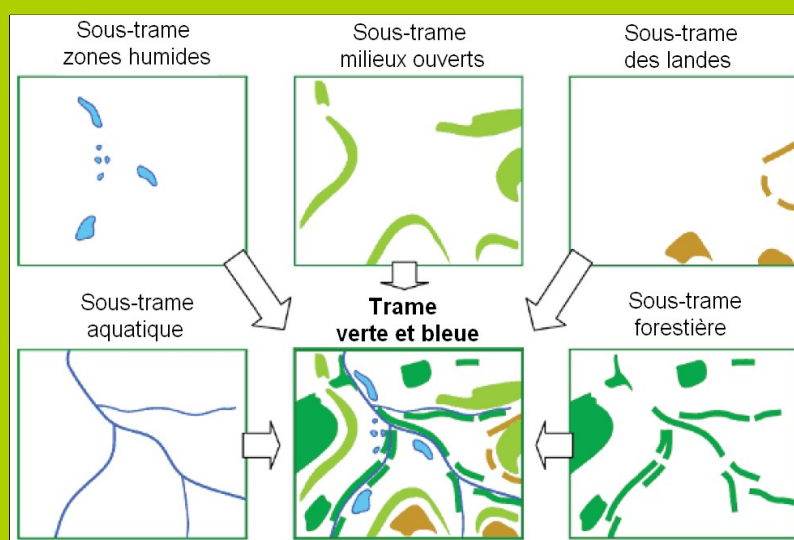
La Trame verte et bleue est un **outil d'aménagement du territoire** qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

La composante « **verte** » de cette trame est constituée par les **espaces naturels importants** protégés, gérés, inventoriés, ou simplement identifiés, et par les formations végétales surfaciques et linéaires.

La composante « **bleue** » intègre quant à elle les **cours d'eau** et les **canaux** ainsi que les **zones humides**.

La nature multidimensionnelle d'un réseau écologique vient d'une diversité de milieux qui peuvent être organisés en « **sous-trames** » (voir schéma ci-dessous), les plus couramment identifiées étant :

- Sous-trame des zones humides
- Sous-trame des milieux ouverts (ex : prairies)
- Sous-trame forestière
- Sous-trame aquatique



D'autres sous-trames peuvent évidemment être identifiées au regard des spécificités locales.

Les enjeux de la **trame verte et bleue**

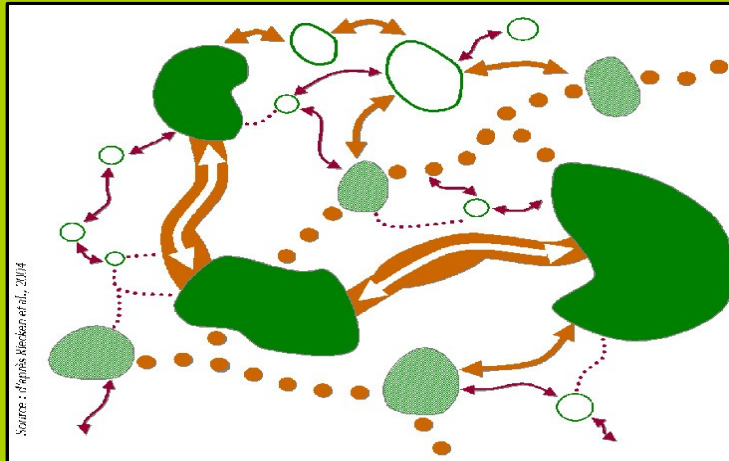
La trame verte et bleue présente l'intérêt d'ancrer dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme la nécessité de préserver le lien entre les espaces naturels.

Elle porte un certain nombre de fonctions et d'enjeux que l'on peut résumer ainsi :

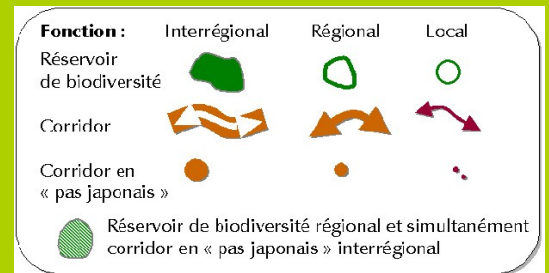
- **diminuer la fragmentation** et la vulnérabilité des habitats ;
- **prendre en compte l'évolution des habitats naturels et des habitats d'espèces** dans le contexte du changement climatique ;
- **identifier et relier les espaces importants** pour la préservation de la biodiversité (corridors écologiques) afin de faciliter les déplacements intra et inter populations ;
- atteindre ou conserver le **bon état écologique** ou le **bon potentiel** des eaux de surface et des écosystèmes aquatiques ;
- prendre en compte la **biologie des espèces sauvages** ;
- améliorer la **qualité et la diversité des paysages**.

L'élaboration d'une **trame verte et bleue** et l'articulation des échelles territoriales

La constitution de la trame verte et bleue se développe à plusieurs niveaux, **sur des échelles de territoires différents**, nationale mais aussi régionale (Schéma Régional de Cohérence Écologique), et avec des déclinaisons locales **au travers des SCoT et des PLU**.



Une trame pour chaque échelle



Si, au terme de la loi, SCoT et PLU doivent prendre en compte le SRCE, il importe, pour les travaux de planification en cours et sans attendre les résultats de ce niveau régional, de pouvoir évaluer la pertinence et la réalité de l'intégration de cette politique publique au sein des documents de planification.

À l'appui de ce travail, il existe **différentes méthodologies**, non exclusives, permettant une prise en compte effective de cette composante dans l'aménagement :

- une approche par espèces,
- une approche par habitats,
- une approche d'évaluation du potentiel écologique des milieux,
- une approche par les paysages ou « éco-paysages »,
- une approche par les facteurs de perturbation, essentiellement anthropiques,
- une approche par la dispersion.

Toute démarche sur la trame verte et bleue doit démontrer qu'elle repose sur une approche construite, qui découle de la liste précédente, ou s'en inspire.

Il est aussi essentiel de garder à l'esprit lorsqu'on traite de la problématique des continuités écologiques que **le fonctionnement naturel n'est pas calqué sur les limites administratives des échelons territoriaux**.

Ainsi, il convient de considérer les enjeux et problématiques des territoires limitrophes pour réfléchir aux décisions d'aménagement prises sur un territoire.

La **trame verte et bleue**, vision intégrée de la préservation de la biodiversité

Le **caractère multifonctionnel** de cet outil se décline principalement par le fait que les espaces identifiés ne sont pas forcément exclus de toute activité humaine. Ainsi, leur préservation peut aller de pair avec la création d'espaces naturels récréatifs pour des activités de balade pédestre ou cyclables et l'amélioration du cadre de vie. Mais ces espaces peuvent aussi être mis à contribution économiquement parlant, pour des activités compatibles comme la production de bois. Enfin, aux abords des cours d'eau, la restauration d'espaces naturels préservés contribue à la modération des inondations et à une meilleure qualité des eaux.

Aussi, la Trame verte et bleue peut-elle être **déclinée autrement qu'au travers des documents d'urbanisme** par :

- une gestion différenciée des espaces publics, à travers la mise en place de pratiques de fauche différentes, l'arrêt de l'utilisation de pesticides ou autres est un moyen efficace de contribuer aux continuités écologiques,
- des mesures agro-environnementales spécifiques, dans le cadre de sites Natura 2000, qui sont aussi des exemples de contributions aux continuités écologiques, au même titre que la reconnaissance et la promotion de pratiques agricoles respectueuses du milieu.

Préserver et remettre en bon état des continuités écologiques : agir à différents niveaux !



1. PASSAGES À FAUNE

Aménager des passages à faune (et à flore) au-dessus des autoroutes, des voies ferrées, des canaux mais également des passages à amphiibiens sous les axes de circulation.



2. ARBRES EN VILLE

Valoriser la nature en ville en concevant des aménagements urbains qui intègrent des plantes locales et diversifiées : alignements d'arbres, haies, herbes folles aux pieds des arbres, ...



3. OUVERTURES DANS LES CLÔTURES

Dans son jardin ou sur un terrain, prévoir des ouvertures dans les clôtures pour laisser la possibilité à la petite faune (hérissons, crapauds...) de circuler.



4. BOCAGE

Maintenir ou restaurer des haies quand le maillage est dégradé ou inexistant ; conserver les vieux arbres creux qui abritent de nombreuses espèces...



5. EFFACEMENT D'OBSTACLES OU PASSES À POISSON

Engager l'effacement des obstacles sur les cours d'eau ou construire une passe à poisson si la suppression est impossible.



6. PAS JAPONAIS

Aménager des mares entre des plans d'eau éloignés pour permettre aux espèces animales et végétales de ces milieux de se déplacer et/ou aux populations de se développer.

La Trame verte et bleue en France métropolitaine novembre 2011 MDTEL

Plus d'information sur :

<http://www.trameverteetbleue.fr/>
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/continuites-ecologiques-et-trame-r347.html>
www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Service de l'environnement - Direction
 Départementale des territoires et de la
 Mer des Bouches du Rhône
 16, rue Antoine Zattara
 13332 Marseille Cedex 3
 ☎ : 04 91 28 40 40
 ✉ : ddtm@bouches-du-rhone.gouv.fr